



**COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS
ET INSTALLATIONS SPORTIVES
SAISON 2022-2023
PROCES-VERBAL n°03
Lundi 7 novembre 2022
Ligue de Football de Normandie**

Présents : MM. BERLY Jean-Michel, BENOIT Raymond, CHAPILLON Jean-Claude, LEFEBVRE Christian, ROUELLE Maurice, ROUTIER Marc, ANDEOLE Éric

Excusés :

Assiste : Ophélie Dreux, Secrétaire administrative

Prochaine réunion le lundi 19 décembre 2022

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 12 décembre 2022

DISTRICT DU CALVADOS

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement : R.A.S

1.3. Changements de niveau de classement :

- **EVRECY**

STADE PIERRE VOISIN – NNI 142570101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 02/10/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de l'arrêté de la mairie.

Au regard de ce document, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation au niveau Travaux jusqu'au 3 mars 2023.

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **FALAISE**

PARC DES SPORTS 2 – NNI 142580102

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 07/09/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable pour les vestiaires.

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable pour la création d'un ensemble vestiaire pour une installation niveau T6SYN.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **BAYEUX**

STADE BARON GERARD – NNI 140470201

Cette installation a été classée Niveau T5 jusqu'au 09/10/2023.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué qui constate :

- Bancs de touche non fixés au sol.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande :

- **Que les bancs de touche soient solidement fixés au sol conformément à l'article 3.9.5. du Règlement FFF.**

La C.D.T.I.S. est chargée de contrôler cette mise en conformité.

• CAEN

STADE MAURICE FOUQUE – NNI 141180201

Cette installation a été classée Niveau T3 SYN jusqu'au 16/09/2022.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué qui constate :

- Absence de local pour le délégué (utilisation des anciens locaux).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande :

- **Que les anciens locaux soient interdits d'accès lors des rencontres officielles**
- **Que l'imprimé de classement de l'installation joint à cette décision soit daté et signé et transmis rapidement à la C.D.T.I.S. L'installation n'est plus classée depuis le 16/09/2022.**

• CAEN

STADE JOSEPH DETERVILLE 1 – NNI 141180301

Cette installation a été classée Niveau T3 SYN jusqu'au 10/09/2026.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué qui constate :

- Vestiaire arbitre dégradé et dangereux (électricité) et servant de remise automobile (pneu dans le local)

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande :

- **Que les locaux soient mis en sécurité et rendus propres à leurs destinations**

La C.D.T.I.S. est chargée de contrôler ces mises en conformité.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairage :

• GIBERVILLE

STADE CLAUDE BOZEC – NNI 143010101

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 141 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.55
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.79

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E7 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2024.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

- **CAEN**

STADE MAURICE FOUQUE – NNI 141180201

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 22/11/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 296 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.61
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.75

En raison du non-classement de l'installation et au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer le classement de l'installation éclairage.

- **DIVES-SUR-MER**

STADE ANDRE HEURTEMATTE 1 – NNI 142250101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 24/08/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 170 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.30
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.51

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E7 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2022.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires diverses éclairage :

- **LISIEUX**

STADE LOUIS BIELMAN 1 – NNI 143660101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 17/01/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- La défectuosité de lampadaires sur trois pylônes, ce qui nuit à une bonne qualité de l'éclairage.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que l'ensemble des lampes soient mises en état de fonctionnement conformément au niveau de classement éclairage de l'installation.

La C.D.T.I.S. est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

• BEUZEVILLE

STADE LUCIEN BOUGON 2 – NNI 270650102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

• BEUZEVILLE

STADE LUCIEN BOUGON 3 – NNI 270650103

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement A8 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau A8 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

• MESNIL SUR L'ESTRÉE

STADE MUNICIPAL – NNI 274060101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux
- Test de sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise qu'un classement niveau T5 pourra être attribué après la mise en place des bancs de touche.

1.2. Confirmation de niveau de classement :

• ARNIERES SUR ITON

STADE MAURICE DEBAS 1 – NNI 270200101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 27 septembre 2021 par Monsieur CANTAIS Roland, membre de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.
- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise que conformément à l'article 4.2 du règlement les vestiaires doivent être le plus possible identiques (surface et équipement). La sortie d'un vestiaire ne peut se faire via un local de stockage.

- **ARNIERES SUR ITON**

STADE MAURICE DEBAS 2 – NNI 270200102

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **ARNIERES SUR ITON**

STADE MAURICE DEBAS 3 – NNI 270200103

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **BERNAY**

STADE ROBERT BATAILLE – NNI 270560101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 13/05/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations transmet à la Collectivité la première page de l'imprimé de demande de classement à retourner daté et signé au District.

La C.D.T.I.S, à réception de l'imprimé signé, est chargée d'organiser la visite de classement de cette installation en vue de son utilisation en compétition officielle.

- **BEUZEVILLE**

STADE LUCIEN BOUGON 1 – NNI 270650101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 21/11/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 14 octobre 2021 par Messieurs LANCINI Patrick et BENOIT Raymond, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.
- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de masse

- Test de sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise que pour obtenir un classement T5 les bancs de touche joueurs devront être mis en conformité réglementaire (2m50), les zones techniques devront être tracés en pointillés et les hauteurs des barres transversales des buts devront être réglées à 2m44.

- **BUEIL**

STADE MUNICIPAL – NNI 271190101

Cette installation a été classée T6 jusqu'au 04/07/2032

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des photos des aménagements réalisés suite à sa demande.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 4 juillet 2032.

- **CORMEILLES**

STADE MAXIME DECAMPS 1 – NNI 271700101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 08/11/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **CORMEILLES**

STADE MAXIME DECAMPS 2 – NNI 271700102

Cette installation a été classée A8 jusqu'au 08/11/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement A8 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S ne peut pas proposer le classement de l'installation. Elle demande que la longueur et la largeur de l'aire de jeu respectent les dimensions prescrites à l'article 5.5 du règlement.

- **LA VIEILLE LYRE**

STADE BERNARD MERCIER 1 – NNI 276850101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- Rapport de visite effectué le 13 octobre 2021 par Messieurs CANTAIS Roland, GUITTON Thierry et BENOIT Raymond, membres de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.
- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux
- Test de sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise que pour obtenir un classement T5 les bancs de touche joueurs et délégués devront être mis en conformité réglementaire (2m50 pour les joueurs, 1m50 pour les délégués) et les zones techniques tracées.

• LA VIEILLE LYRE

STADE BERNARD MERCIER 2 – NNI 276850102

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 20/05/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7 et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'aire de jeux
- Test de sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

1.3. Changement de niveau de classement :

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5. : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

• LA BARRE EN OUCHE (MESNIL EN OUCHE)

STADE JACQUES FORTIN – NNI 270490101

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 30/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des documents transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S émet un avis technique pour un futur classement T7. Elle note que pour un classement T6 un des deux vestiaire arbitre devra avoir impérativement une surface de 8m2 hors douche et sanitaire.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **GISORS**

STADE MAURICE TASSUS 2 – NNI 272840102

Cette installation a été classée T4SYN jusqu'au 10/11/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S rappelle à la Collectivité, en tant que co-organisateur, l'Article 6.5 du Règlement de la FFF qui précise :

« La protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur. »

- **MENILLES**

STADE PACY MENILLES 2 – NNI 273970102

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 20/06/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que les zones techniques soient obligatoirement tracées pour toutes les rencontres officielles organisées sur ce terrain.

Le but A11 signalé tordu dans le rapport doit être, soit remis en état, soit changé. La CRTIS rappelle que les buts doivent être identiques sur un terrain et que les tests de sécurité doivent être régulièrement effectués.

La CDTIS devra visiter les installations après mise en conformité réglementaire.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairage : R.A.S

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Affaires Diverses éclairage :

- **GISORS**

STADE MAURICE TASSUS 2 – NNI 272840102

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 21/02/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- Que l'éclairage du terrain était d'intensité moyenne pour un match en nocturne.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que soit très rapidement transmis une demande de classement de l'éclairage.

La C.D.T.I.S. est chargée d'organiser le contrôle de cet éclairage.

8.4 Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• LA FERTÉ MACÉ

STADE GASTON MEILLON 1 – NNI 611680101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 13/03/2022

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5 et des documents transmis :

- AOP
- Rapport de sécurité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T3 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• COULONGES SUR SARTHE

STADE JULES MAUBERT 1 – NNI 612580101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 23/10/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport du délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. à la Collectivité, en tant que co-organisateur, l'Article 6.5 du Règlement de la FFF qui précise :

« La protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur. »

• DOMFRONT EN POIRAIE

COMPLEXE SPORTIF 2 – NNI 611450102

Cette installation a été classée T7 jusqu'au 22/09/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance des photos communiquées.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. demande à la C.D.T.I.S d'effectuer une visite de contrôle.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairage :

- **L'AIGLE**

STADE RENÉ FOISY– NNI 612140101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 03/12/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 188 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.49
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.69

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage : R.A.S

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires Diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux :

- **CONDÉ SUR VIRE**

STADE MUNICIPAL – NNI 501390301

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **CONDÉ SUR VIRE**

STADE DES ÉCOLES – NNI 501390201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T7.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T7 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **HEAUVILLE**

STADE LOUIS LEFAIX– NNI 502380101

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise que la zone de sécurité doit être de 2m50 minimum et demande que la collectivité fournisse l'attestation de capacité de l'installation.

- **MARTINVEST**

STADE MUNICIPAL– NNI 502540102

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T6 et du document transmis :

- Plan de situation

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T6 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

1.2. Confirmations de niveau de classement :

- **LA HAYE**

STADE LOUIS GAMET 1 – NNI 502360101

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 02/09/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

- **SAINT-LÔ**

STADE DE SAINTE CROIX 2 – NNI 505020202

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 05/10/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

La C.R.T.I.S demande à la collectivité de lui fournir l'attestation de capacité de l'installation.

- **VESLY**

STADE MUNICIPAL – NNI 506290101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 22/01/2023

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T5.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T5 pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

La C.R.T.I.S demande à la collectivité de lui fournir l'attestation de capacité de l'installation.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. : R.A.S

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel :

- **DUCEY LES CHERIS**

STADE ANDRE DEBESNE 1 – NNI 501680101

Cette installation a été classée T5 jusqu'au 30/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'avis préalable.

La C.R.T.I.S transmet le document à la C.F.T.I.S pour avis.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

• SAINT-LÔ

STADE LOUIS VILLEMÉR 1– NNI 505020101

Cette installation a été classée T2 jusqu'au 19/12/2029

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- L'absence d'eau chaude dans les douches du vestiaire des arbitres.

Au regard des éléments transmis suite aux échanges par mails avec le club, la C.R.T.I.S prend note du projet de changement de chauffe-eau.

La C.D.T.I.S. est chargée du contrôle de cette mise en conformité.

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairage :

• MARTINVEST

STADE MUNICIPAL– NNI 502940102

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 182 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• MOYON

STADE JOSEPH BEAUFILS – NNI 503630101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 21/02/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Eclairage moyen : 160 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.40
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.65

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2022.

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires Diverses éclairage : R.A.S

8.5. Avis préalable éclairage : R.A.S

1. CLASSEMENTS

1.1. Classements initiaux : R.A.S

1.2. Confirmations de niveau de classement :

• EPOUVILLE

STADE DE COUPEAUVILLE – NNI 762380101

Cette installation a été classée T3SYN jusqu'au 11/04/2020

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement T4SYN et des documents transmis :

- Rapport de visite de l'installation effectué le 27 octobre 2022 par M. LEFEBVRE Christian, Président de la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.
- Test périodiques du gazon synthétique
- AOP du 02.11.2022
- Photos diverses

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'installation en niveau T4SYN pour 10 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2032.

Elle précise que les résultats d'absorption des chocs ne permettent pas le classement au niveau T3SYN.

Elle note les dégradations des réparations et des affaissements qui pourraient présenter un danger pour les utilisateurs. Elle demande que des travaux soient rapidement entrepris.

La C.D.T.I.S est chargée du contrôle de la réalisation des travaux.

Elle transmet le dossier à la C.F.T.I.S.

• FONTAINE LE DUN

STADE DU HERON – NNI 762720101

Cette installation a été classée Niveau T6 jusqu'au 03/10/2032.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations reprend le dossier suite au classement T6 prononcé lors de la réunion du 03/10/2022 assorti de la demande suivante :

Un contrôle de la zone de sécurité réglementaire, photos à l'appui, devra être transmis avant le 31 octobre 2022.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose de supprimer le classement de l'installation en niveau T6 en raison du non-respect des règles de sécurité.

• GONFREVILLE L'ORCHER

COMPLEXE SPORTIF MARCEL LE MIGNOT 1 – NNI 763050201

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 12/10/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- AOP
- Plan des vestiaires
- Plan de l'air de jeux

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S transmet le dossier à la C.F.T.I.S.

1.3. Changements de niveau de classement : R.A.S

2. INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHETIQUE

2.1. Classements provisoires : T7 Prov : R.A.S

2.2. Classements Niveaux T4 SYN, T5 SYN, T6 SYN, T7 SYN. : R.A.S

2.3. Classements Niveaux Foot A8, Foot A5 : R.A.S

2.4. Tests in situ de maintien de classement. : R.A.S

3. RETRAIT DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique. :

- **CAUDEBEC LES ELBEUF**

STADE MICHEL VERNON 1 – NNI 761650201

Cette installation n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- Dossier de plans
- Plan APD - Bâtiments

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet de terrain et de vestiaires pour un classement niveau T4SYN.

4.2. Installations équipées d'un arrosage : R.A.S

4.3. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel : R.A.S

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

6. PROCES --+ VERBAL DE LA COMMISSION DE SECURITE ET ARRETE D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. AFFAIRES DIVERSES

- **LE HAVRE**

STADE JACQUES PERCEPIED – NNI 763510601

Cette installation a été classée T5 SYN jusqu'au 20/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande d'utilisation de cette installation en compétition Régional 1.

Au regard des éléments concernant cette installation, la C.R.T.I.S demande que les installations soient contrôlées par la C.D.T.I.S. en accord avec la ville.

- **LE HAVRE**

STADE RENE ROUSSEAU– NNI 763510501

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 11/10/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- Pas de vestiaire pour le délégué.
- Un filet détaché au niveau de la barre transversale d'un des buts
- Des dimensions des surfaces techniques des coachs non conformes, 7 mètres de long par 7mètres de large et trop proches de la ligne de touche.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que les installations soient contrôlées par la C.D.T.I.S. en accord avec la ville.

- **LE PETIT QUEVILLY**

STADE JACQUES GAMBADE– NNI 764980501

Cette installation a été classée T4 jusqu'au 04/02/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- Problème de grillage arraché sur l'enceinte du stade rue Paul Lambard

Au regard des éléments transmis et après visite de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S demande à la ville la remise en état de la clôture de l'enceinte de l'installation.

La C.D.T.I.S. est chargée du contrôle de ces travaux.

• LE GRAND QUEVILLY

STADE PIERRE LEFRANCOIS 1 – NNI 763220601

Cette installation a été classée T3 jusqu'au 07/11/2026

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- Mauvaise fixation d'une plaque acier située sur le côté droit du banc visiteur

Au regard des éléments transmis et après visite de la C.D.T.I.S, la C.R.T.I.S demande que le banc soit réparé ou changé au plus vite en raison de la dangerosité de celui-ci.

La C.D.T.I.S. est chargée du contrôle de ces travaux.

• OCTEVILLE SUR MER

STADE PIERRE LEPREVOST 2 – NNI 764810102

Cette installation a été classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2024

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- portillon accès main courante (entrée des joueurs) manquant
- deux tubes de la main courante manquants (à proximité du but entrée sur le terrain)
- protections latérales des abris de touche manquantes

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S rappelle à la Collectivité que :

- **L'ensemble de l'installation doit être en bon état permettant le maintien du classement décennal de l'installation**
- **En tant que co-organisateur, l'Article 6.5 du Règlement de la FFF doit être respecté. Celui-ci précise :**

« La protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur. »

La C.D.T.I.S. visitera l'installation après remise en état de la main courante, du portillon et des bancs de touche.

• SAINT AUBIN SUR SCIE

STADE JEAN DASNIAS 2 – NNI 765650102

Cette installation a été classé T4 SYN jusqu'au 12/09/2028

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S rappelle à la Collectivité, en tant que co-organisateur, l'Article 6.5 du Règlement de la FFF qui précise :

« La protection de l'accès des joueurs, arbitres et officiels à l'aire de jeu doit s'effectuer par tout moyen adapté, y compris humain, à la configuration de l'installation concernée et sous la responsabilité de l'organisateur. »

8. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

8.1. Classements fédéraux initiaux éclairage :

• SOTTEVILLE LES ROUEN

STADE JEAN ADRET 3 – NNI 766810103

Cet éclairage n'a jamais été classé.

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E6.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 209 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.48
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.67

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 4 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2026.

8.2. Confirmation de classement éclairage :

• EPOUVILLE

STADE DE COUPEAUVILLE – NNI 762380101

Cet éclairage a été classé E6 jusqu'au 24/09/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 148 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.43
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.57

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E7 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2024.

• PAVILLY

STADE LECUYER – NNI 764950101

Cet éclairage a été classé E5 jusqu'au 27/06/2021

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E5.

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 240 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.45
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.68

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E6 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2024.

• SOTTEVILLE LES ROUEN

STADE JEAN ADRET 1 – NNI 766810101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 21/11/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance de la demande de classement E7

- Relevé d'éclairage :
 - Éclairage moyen : 205 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.35

- Facteur d'uniformité U2h : 0. 60

**Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S propose le classement de l'éclairage au niveau E7 pour 2 ans, jusqu'à l'échéance du 7 novembre 2024.
Le dossier est transmis à la Fédération.**

8.3. Changements de niveau de classement éclairage : R.A.S

8.4. Affaires Diverses éclairage :

- **SOTTEVILLE LES ROUEN**

STADE JEAN ADRET 1 – NNI 766810101

Cet éclairage a été classé E4 jusqu'au 21/11/2019

La Commission Régionale des Terrains et des Installations prend connaissance du rapport de délégué qui constate :

- Manque d'éclairage sur l'aire de jeu, les joueurs des 2 équipes se plaignant du manque de luminosité

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S demande que des travaux soient entrepris très rapidement sur l'éclairage de cette installation et qu'une visite de relevé soit organisée par la C.D.T.I.S.

8.5. Avis préalable éclairage :

- **CAUDEBEC LES ELBEUF**

STADE MICHEL VERNON 1 – NNI 761650201

Cette installation éclairage n'a jamais été classée.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable éclairage et des documents transmis :

- Plan terrain
- Etude d'éclairage de :
 - Eclairage moyen : 294 Lux
 - Facteur d'uniformité U1h : 0.60
 - Facteur d'uniformité U2h : 0.80

La C.R.T.I.S émet un avis technique favorable sur ce projet éclairage pour un classement niveau E5.